

# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes . . . . . 3 fr. 00  
Réclames . . . . . 0 fr. 50  
Faits divers . . . . . 1 fr. 00

## AUX ELECTEURS de la CHAMBRE de COMMERCE

Messieurs,

Vous nous connaissez tous!  
Notre profession de foi ne sera  
donc pas longue.

## La Voici :

1<sup>o</sup> Pas de *politique* à la Chambre de Commerce; car nous estimons que ce fléau doit en être toujours exclu impitoyablement.

2<sup>o</sup> L'expérience des affaires de la colonie nous permet de vous déclarer que nous en connaissons les besoins.

Notre première préoccupation sera de faire aboutir, en la suivant pas à pas, la question du Tarif Général des douanes qui a besoin d'un remaniement sérieux et immédiat pour la vitalité même du pays, et notamment pour l'armement et le commerce local.

3<sup>o</sup> En venant briguer l'honneur de vos suffrages, nous mettons au service des intérêts si compromis de la colonie, toute notre énergie et le dévouement le plus absolu, avec nos connaissances des finances, du commerce et de l'industrie.

Ayons confiance les uns dans les autres et crions tous ensemble:

Vive le commerce!

Vive l'industrie!!

car c'est bien là que se trouve la Vie

de notre colonie.

St-Pierre le 24 Octobre 1907.

Jacques LÉGASSE, ancien négociant, directeur-gérant de la Société des Frigorifiques des îles St-Pierre et Miquelon, ancien vice-président de la Chambre de Commerce. — G. MESSANOT, commerçant-armateur. — Paul FOLQUET, commerçant-armateur. — Edouard BIDEL, armateur. — Prosper OZON, banquier, Auguste SALOMON, fondateur des pouvoirs de la Société "La Morue Française", ancien négociant, ancien trésorier-membre de la Chambre de Commerce.

## Justice... ou Vengeance?..

On se rappelle qu'à la suite d'un article du "Réveil" où M. Mazier dénonçait une affaire de fraude commise à bord du vapeur postal "St-Pierre-Miquelon", accusant la Douane d'exercer une vigilance qu'il taxait d'*excessive*, sur les marchandises débarquées du côté du quai alors qu'elle *fermait volontairement les yeux* sur celles qu'on débarquait *frauduleusement* du côté de la mer, M. Larquière, Directeur des Douanes, fit aussitôt ouvrir une enquête à l'effet de rechercher les coupables que le "Réveil" venait de lui signaler.

M. Mazier, en agissant ainsi, était évidemment convaincu que la fraude qu'il dénonçait avait été commise par la Société "La Morue Française"; et déjà il se frottait les mains à la pensée de la formidable amende qu'on ne manquerait

pas de lui infliger.

Malheureusement pour lui, il était mal renseigné, et l'enquête s'est chargée de démontrer, à sa grande surprise et à son grand regret, que la fraude avait, tout au plus, été commise pour le compte d'une autre "société" dont les principaux actionnaires sont des amis intimes de M. Mazier. Ceux-ci l'ont trouvé mauvaise et Mazier a eu beau protester de ses bonnes intentions et promettre d'être plus réservé à l'avenir il ne les en a pas moins mis dans une fâcheuse posture.

Ce qui le console un peu c'est de savoir que tous ces prétendus intègres ne seront pas seuls à *casquer* et à supporter les conséquences de sa grosse bouteille; car la société "La Morue Française", est également poursuivie, comme soi-disant complice, ainsi que tous ceux qui de près ou de loin, consciemment ou inconsciemment, ont été mêlés à cette affaire qui a déjà eu un premier dénouement à l'audience de lundi dernier, 4 novembre.

Nous disons: premier dénouement, car nous croyons savoir que les intéressés ne s'en tiendront pas là.

Quoiqu'il en soit et en vertu du jugement rendu lundi dernier, outre le remboursement des droits et la confiscation de la marchandise débarquée en fraude, tous ceux qui en quelque façon ont coqué à son débarquement se sont vus condamner à trois mois de prison avec sursis et à 500 francs d'amende.

De plus, le "St-Pierre-Miquelon" à bord duquel a été prise la marchandise

Sans vouloir en rien critiquer le jugement rendu nous nous permettons de faire remarquer, en passant, qu'il y a quelques années, semblable affaire de fraude fut découverte à bord d'un navire mouillé en rade de St-Pierre. La même peine (amende et prison) fut appliquée aux délinquants mais le navire ne fut point confisqué.

Aussi, nous nous demandons, avec beaucoup d'autres, si les règlements ou les lois ont changé depuis lors ou bien si cette confiscation qui nous surprend n'est point plutôt l'œuvre de M. l'Administrateur qui, pour assouvir ses haines et ses rancunes personnelles, cherche par tous les moyens, depuis quelque temps, à atteindre la société "La Morue Française" ?...

Il ne devrait cependant pas oublier que son devoir est de protéger toutes les maisons de commerce de la Colonie et non de chercher à leur nuire.

La "Morue Française" est, peut-être en ce moment, la seule maison qui donne du travail aux ouvriers et la seule, en tout cas, qui a l'habitude depuis quelques années, d'en employer un nombre considérable pendant l'hiver.

Il nous semble donc qu'à ce titre, elle a quelque droit à la bienveillante protection de l'Administration, et au lieu de chercher un moyen d'exercer contre elle ses petites *vengeances*, notre Administrateur ferait mieux de lui rendre lui-même... justice.

## Résultat de la Campagne

Nous donnons ci-dessous le résultat de la campagne de pêche des goëlettes locales. En 1907 la Colonie en a armé 71.

Sur cette quantité 6 se sont perdues au début de la pêche et une, le "Joseph-Antoine", au dernier voyage.

Six autres goëlettes sont rentrées en France avec leur dernière pêche; il en reste donc 59 qui ont versé à St-Pierre la totalité de leurs produits.

Ces 59 goëlettes ont pêché un total de 103775 quintaux soit une moyenne de 1758 qx. Voici maintenant l'état comparatif des

pêches de l'armement local depuis l'année 1900.

En 1900 — 193	goëlettes	ont pêché une moyenne de 2012 qx
" 1901 — 201	"	1845 "
" 1902 — 207	"	1945 "
" 1903 — 181	"	954 "
" 1904 — 147	"	842 "
" 1905 — 101	"	1235 "
" 1906 — 104	"	1058 "
" 1907 — 59	"	1758 "

Ce qui ressort surtout d'une façon saisissante de cet état comparatif, c'est la diminution effrayante qu'a subi l'armement local. Pour 1908 on prévoit un armement de 52 à 55 goëlettes maximum:

Ainsi donc, ce que nous avions prévu arrive, la pêche devient meilleure, et l'armement diminue; c'est forcément, les frais étant beaucoup moins élevés en France, toutes les goëlettes que l'on peut envoyer s'y rendent. Il y en a 8 dans ce cas cette année.

Aussi nous ne cessons de répéter que, si on ne veut pas que le pays soit complètement ruiné, il faut réagir au plus vite. Nous savons que nous pouvons compter entièrement sur tout le dévouement du délégué de la Colonie, M. Louis Légasse.

Il faut que de leur côté les corps élus, municipalité, Chambre de Commerce s'unissent pour l'aider, l'appuyer et réclamer sans cesse les dégréments, les améliorations et les réformes qui pourront permettre à l'armement local de diminuer considérablement ses frais.

Sous peu nous aurons le frigorifique qui est appelé à rendre des services incontestables, il faut aussi, puisque notre pays ne produit rien, et en raison de son éloignement de la mère-patrie, que la plupart des marchandises venant d'Amérique et du Canada soient dégrévées des droits considérables qui pèsent sur l'armement et le commerce local.

Enfin il faut que notre budget local soit diminué d'une façon considérable. Pour cela la France doit prendre à sa charge les frais de notre service postal et l'entretien de nos phares et qu'elle nous rende, ce qui ne serait que trop juste, le produit des droits de sel qu'elle perçoit et que nous payons.

Comme d'habitude, la mer, cette grande mangeuse d'hommes, a prélevé cette année encore son tribut habituel.

A tous ces braves, et en particulier aux équipages des goëlettes *Blanche* et *Madeleine*, disparus en avril dernier, qu'il nous soit permis d'envoyer un souvenir ému. Ils sont tombés au champ d'honneur: qu'ils reposent en paix au fond de cet Océan qui les a engloutis!

## Insouciance Administrative

A plusieurs reprises nous avons cru devoir attirer l'attention de l'Administration, sur le danger que font courir au public les ruines de l'ancien Palais de Justice.

Tous ces jours derniers et, en particulier, le jour de la bénédiction des nouvelles cloches, on a pu voir, comme nous, des groupes d'enfants escalader ces murs à moitié démolis et se risquer sur les poutres et les planchers à demi calcinés.

De plus l'odeur nauséabonde et *sui generis* qui se dégage de ces décombres est une preuve, plus que palpable, que ces ruines servent depuis longtemps de... lieux publics.

Jusqu'ici, il est vrai, nous n'avons pas encore eu de malheur à déplorer; mais faut-il donc attendre qu'il s'en soit produit un pour que l'on se décide à agir?

Si l'Administration ne veut pas donner satisfaction à la population en procédant immédiatement à la démolition de ces ruines, qu'elle en fasse au moins condamner les principales ouvertures!

Autrement, l'insouciance dont elle fait preuve pourrait bien se changer en *crime*.

## POUR LE SAUVER.

Si l'on croit certains bruits qui nous paraissent assez fondés, il se passerait de bien drôles de choses dans les coulisses administratives, et nous pourrions bien, d'ici peu, assister au dénouement d'une... intéressante comédie qui ne ferait encore que commencer.

Déjà, un récent article du "Reveil" intitulé: «Qui demande enquête sera poursuivi!» et où Mazier reproche — pour la forme et pour la galerie — à son ami Antonetti, non seulement de ne lui avoir pas donné satisfaction en faisant enquêter contre M. Larquère, mais encore d'avoir laissé ce dernier lui intenter des poursuites en Cour d'assises, nous avait fait prêter l'oreille et ouvrir l'œil. Cette sortie, d'ailleurs bien anodine, n'avait, pensions-nous, d'autre but que de pailler certaines petites manœuvres qu'on nous avait signalées comme devant se produire aussitôt après le départ de M. L. Légasse et avant son arrivée à Paris.

M. Mazier devait, comme toujours, se poser en *victime*, pendant qu'en haut lieu on essayerait d'effrayer M. Larquère, en lui faisant croire que le "Réveil" est, au contraire, si bien documenté contre lui ou

contre ses subordonnés que le mieux pour lui serait de retirer sa plainte contre M. Mazier et même de demander le congé de convalescence qu'on lui a déjà fait entrevoir, autrement dit, de boucler ses malles.

L'avenir nous dira ce qu'il faut en penser; mais d'ores et déjà, nous avons de bonnes raisons de croire M. Antonetti disposé à faire tout son possible pour sauver son ami Mazier.

Reste à savoir cependant si, le cas échéant, M. Larquère se laisserait faire ou si, au contraire, il ne suivrait pas l'exemple que, dans une circonstance à peu près semblable, lui a déjà donné M. Bousquet!...

## CHIEN QUI ABOIE NE MORD PAS !

Tout comme jadis, M. Mazier qui, on se souvient, faisait provision de *pioches* et de *bougies* pour les vendre ensuite à la Mairie, ainsi, dit le "Réveil", M. L. Légasse fait provision de *foin* pour en vendre à ses amis.

Sans doute, il ne leur vend pas en s'octroyant un « *petit bénéfice* » de 400 et même 450 0/0, comme le faisait M. Mazier, mais, enfin, il lui arrive parfois, « toujours par une erreur quelconque » et, cette fois, par la faute d'un de ses employés — (hélas la perfection n'est pas de ce monde!) — de vendre du foin qui, paraît-il, n'était même pas destiné à la "Morue-Française".

L'erreur aussitôt constatée et reconnue, M. L. Légasse, après avoir sévèrement et publiquement blâmé l'employé qui l'avait commise, a fait rendre le foin à son destinataire qui n'était autre que M. Depincé.

Celui-ci, malgré la certitude acquise que l'erreur dont il venait d'être la victime était imputable, non pas à M. Légasse, mais bien à un des employés de la "Morue française", n'a rien eu de plus pressé que d'aller conter l'aventure de son foin au directeur du Réveil, laissant croire par là qu'il s'intéresse tout autant, sinon plus, à la politique locale qu'à la gérance de la maison V. Lemoine qui, elle, certainement, ne fera pas plus de cas qu'il n'en faut d'une aussi petite affaire.

Le "Réveil", toujours à l'affût des mille petits potins du jour, ne pouvait manquer, à son tour, de crier *au scandale*; et c'est ce qu'il a fait en ayant bien soin d'en corser d'en agrémenter encore l'histoire, selon noble habitude.

On nous a même assuré que M. l'Administrateur Antonetti, à qui M. Mazier s'est pressé d'aller faire part de cet incident, n'a même ébauché l'article ou plutôt la

tartine que le "Réveil" vient de servir à M. L. Légasse à ce sujet.

Cependant, comme la bonne foi de M. L. Légasse était par trop évidente, ayant lui-même, maintes fois, formellement défendu à ses employés, petits et gros, de faire de pareils *passe-droits*, — et que, par suite, il n'était pour rien dans cette affaire, on est retombé sur le Directeur des Douanes, à qui le "Réveil" reproche de ne pas s'assurer par lui-même, en la suivant pas à pas, de la direction que prend chaque *botte de foin* à son arrivée à St-Pierre.

Ce n'est là, évidemment, qu'un prétexte, et le vrai motif de tant d'indignation vient tout simplement des poursuites que M. Larquère a récemment ordonnées contre le Directeur du Réveil qui, sentant son affaire mauvaise, s'est empressé, dit-on, de décliner la responsabilité des articles faisant l'objet de ces poursuites, pour la faire endosser par son fils qui, n'ayant pas encore de casier judiciaire, pourra, peut-être, s'en tirer à meilleur compte.

Voilà la véritable raison pour laquelle le "Réveil" jette les hauts cris! On aurait donc tort de s'en émouvoir outre mesure, car, « *Chien qui aboie ne mord pas* »!

## Un article de la "France Coloniale"

Il paraît que la renommée des exploits de M. Mazier a franchi les mers.

Son humilité en a un peu souffert et il s'en plaint, plus qu'amèrement, dans son dernier "Réveil", rejetant évidemment sur le dos de M. L. Légasse l'indiscrétion commise à son égard par le correspondant particulier de la "France Coloniale".

Nos lecteurs nous sauront, sans doute, gré de leur mettre sous les yeux l'article en question dont s'offusque peut-être à tort l'humilité de M. Mazier,

## Nous lissons dans la France Coloniale Saint-Pierre et Miquelon.

A la suite d'un article paru dans le "Réveil" (une mauvaise petite feuille du pays), où la mémoire de son défunt père lui paraissait déshonorée, le fils de l'ancien Maire de St-Pierre, M. Louis Lefèvre, armateur et conseiller municipal de cette ville, s'est présenté avec deux témoins aux bureaux

de ce journal pour demander quel était l'auteur de l'article.

Pour toute réponse, M. Mazier, directeur du "Réveil" dont la lâcheté est proverbiale dans le pays, a tiré un coup de revolver sur M. Lefèvre. Heureusement le triste sire avait perdu la tête et tremblait de tous ses membres, ce qui a fait que le coup, tiré à bout portant, a raté... sans quoi, M. Lefèvre tombait raide mort...

La population déteste cordialement le directeur du "Réveil"; elle le lui a fait sentir à plusieurs reprises et notamment en janvier dernier, lors des dernières élections du Délégué, puisqu'il n'a pu recueillir que *quatre-vingt dix voix* dans toute la Colonie, contre M. Louis Légasse qui avait été élu à la presque unanimité des électeurs.

Ce vilain oiseau, qu'on a surnommé « l'homme néfaste de la Colonie », qui pousse à outrance à l'émigration et qui ne cesse de salir la réputation des gens les plus respectables et de déverser son fiel et sa rage sur les meilleures intentions, est honni de tous.

Plusieurs fois les marins ont été tentés de jeter son imprimerie à la mer; il a fallu que des hautes personnalités interviennent pour modérer leur indignation.

Ce qui est odieux, c'est qu'on accuse publiquement l'Administrateur de la colonie de patronner un tel homme.

Cette fois la surexcitation publique est à son comble; et il est à craindre que la population, extrêmement irritée contre lui, ne fasse elle-même justice, à moins que la Cour d'assises n'inflige à cet être maltaisant le châtiment qu'il mérite.

Et maintenant, quel peut bien être l'aïnable correspondant qui a écrit ces lignes?.. Nous l'ignorons. Mais, quel qu'il soit, son récit, après tout, n'est que l'expression exacte et fidèle de la vérité, et c'est là, précisément ce qui offusque beaucoup plus M. Mazier que les termes de "lâcheté proverbiale" et "d'être malfaisant" dont il se plaint.

## À propos des œuvres de Mgr Légasse

### Un grand cœur

Il y a quelques temps, un concert était donné au Cercle des Etudiants catholiques du Luxembourg, à Paris, au profit des

Oeuvres de Mgr Légasse.

Tout à coup, un vénérable vieillard aux cheveux blancs, un grand et noble cœur, monte sur l'estrade dressée pour la circonstance et, au milieu de l'attention générale, débite, d'une voix éloquente et encore fermée, la charmante poésie suivante qu'il avait composée lui-même en l'honneur de nos pêcheurs de Terre-Neuve dont il est, avec sa digne et vaillante compagne, le bienfaiteur insigne.

Les frénétiques applaudissements qui ont souligné cette déclamation prouverent, une fois de plus, que « l'éloquence est vraiment la fête du cœur. »

INCENDIE  
DE  
L'UNIQUE EGLISE DE L'ILE ST-PIERRE  
(TERRE-NEUVE)

Là-bas, bien loin, au fond de l'Atlantique,  
Sous le climat brumeux du Nord de l'Amérique,  
Au milieu de rôches arides, désolées  
Que viennent, à grand bruit, heurter des blocs glacés.  
Où le soleil d'hiver apparaît pâle et morne  
Éclairant un instant un océan sans borne,  
Où, pendant de longs mois de tristesse et de deuil,  
Tout semble enseveli sous un vaste linceul,  
Vous voyez s'élever une petite ville,  
Des pêcheurs, des marins cher et modeste asile.  
Ils viventoubliés, ces hommes de la mer  
Séparés des humaines, au bout de l'univers.  
Là, parfois endormis sous la voûte azurée,  
Lorsque le temps est calme et la nuit étoilée;  
Plus souvent emportés par l'auquilon sougueux  
Leur esquif ballotté sur les flots écumeux;  
Mais ce sont les enfants de la Vierge Marie,  
De l'Océan, grondeur ils bravent la furie.  
Échappés au danger, ils se sentent heureux  
D'apporter à l'autel leurs offrandes, leurs vœux.  
Ils avaient élevé un temple magnifique,  
Tabernacle sacré du culte catholique;  
De Saint-Pierre c'était et la gloire et l'honneur;  
Là, étaient écoulés tant de jours de bonheur!  
Voici que tout à coup, par une nuit terrible,  
Un cri d'alarme éclate... Au feu ! Spectacle horrible !  
De toutes parts le peuple accourt... En vain effort  
Il s'épuise et, cent fois, il va braver la mort.  
La flamme monte au ciel en gerbes frémissantes,  
Éclairant l'horizon de lueurs menaçantes;  
La mer rougit au loin... Et le grand monument  
S'écroule avec fracas en un débris fumant.  
On dit qu'en a vu même, à travers la fumée,  
Un démon qui soufflait de sa gueule empestée !  
Les hommes sont muets ; les femmes, les enfants  
Exhulent leur douleur en longs gémissements.  
À tout ce grand éclat succède une nuit sombre  
Et tout rentre bientôt dans le silence et l'ombre.  
Tout est perdu ! Non, Dieu protège ses enfants,  
Il touchera pour eux les coeurs compatissants ;  
Votre digne père, en son zèle admirable,  
Trouvera des échos dans l'âme charitable,  
Venez à leur secours, soulagez leur malheur ;  
Ils sont tous bons François, ils sont tous gens de cœur !

Dr A. LABAT

Etude de M<sup>e</sup> Eugène Salomon, notaire  
à Saint-Pierre.

Vente volontaire d'immeubles.

L'an 1907 le mardi 3 décembre à 2 heures du soir, en l'étude du notaire de la Colonie, sise à St-Pierre, rue de Séze.

À la requête de M. Auguste Norgeot, propriétaire, et de Madame Madeleine Fitzgerald, son épouse, demeurant ensemble à St-Pierre.

Il sera procédé à l'adjudication des immeubles ci-après désignés :

1<sup>er</sup> Lot. — Une propriété rue Mamyneau, consistant en une maison avec terrain et dépendances, le tout borné au Nord par la place de l'ancien cimetière, au Sud par la rue Mamyneau, à l'Est par V<sup>e</sup> Fordham et à l'Ouest par Erausquin.

Mise à prix. . . . . 4,500 francs.

2<sup>me</sup> Lot. — Une propriété rue Colbert consistant en une maison avec terrain et dépendances, le tout borné au Nord par la dite rue Colbert, au Sud par V<sup>e</sup> Louis Lebas, à l'Est par Fitzpatrick et à l'Ouest par J.-B. Lafitte,

Mise à prix. . . . . 500 francs

3<sup>me</sup> Lot. — Un terrain en nature de jardin rue Boursaint, borné au Nord par Clinton, au Sud par la rue Boursaint, à l'Est par James Davis et à l'Ouest par la rue Richerie.

Mise à prix. . . . . 400 francs.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude du notaire de la Colonie.

Saint-Pierre le 9 novembre 1907.

E. SALOMON.

ÉTUDES

de M<sup>e</sup> J. Enguehard, agréé poursuivant,  
de M<sup>e</sup> L. Guillaume avocat-agréé,  
et de M<sup>e</sup> Salomon notaire à St-Pierre.

VENTE SUR LICITATION

L'an 1907 le mardi 26 novembre à 2 heures du soir.

En l'étude du notaire de la colonie sise à St-Pierre rue de Séze en exécution de deux jugements rendus par le tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de la Colonie le 23 octobre 1907. A la requête de M. Emile Houdouze, armateur, demeurant à St-Malo, ayant pour agréé constitué M<sup>e</sup> J. Enguehard.

En présence de :

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Eugène Pochard marchand-bou-

cher demeurant à St-Pierre, pris comme tuteur du mineur Ernest Aubert.

2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Elise Aubert, épouse de M. Charles Landry celfat demeurant à Montréal.

Ayant pour avocat-agréé constitué M<sup>e</sup> L. Guillaume.

3<sup>o</sup> M. Lebourg Aristide, tonnelier, demeurant à St-Pierre pris comme subrogé tuteur du mineur Ernest Aubert.

Il sera procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés :

Lot n<sup>o</sup> 1 — Une propriété sise à St-Pierre à l'angle des rues Brue et de la Boulangerie, consistant en une maison avec terrain et dépendances, bornée au nord par Luberry à l'ouest par Landry. Mise à prix fixée par le tribunal à . . . . . 800fr.

Lot n<sup>o</sup> 2 — Une maison avec terrain et dépendances sise à St-Pierre, rue Brue, bornée au Nord par Arantzabé au sud par la dite rue, à l'est par Landry et à l'ouest par Léguia, mise à prix fixée par le tribunal à . . . . . 400fr.

Lot n<sup>o</sup> 3 — Une maison et terrain sis à St-Pierre rue Sadi-Carnot, borné au nord par la rue Nielly à l'est par héritiers Léroux à l'ouest par héritiers Chesnel et au sud par la rue Sadi-Carnot. Mise à prix fixée par le tribunal. . . . . 400fr.

Le cahier des charges pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire de la colonie.

Fait à St-Pierre le 9 novembre 1907  
J. ENGUEHARD

A vendre.

UN CANOT A GAZOLINE.

S'adresser chez M. E. Sire.

Imprimerie  
"LA VIGIE"

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Prix Modérés

Rue Jacques-Cartier SAINT-PIERRE

imp. LA VIGIE Le Gérant F. Dotsabide